

# COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

## 24 Avril 2018 - Q7 - Les Arènes - Recouvrance

Réunion publique du quartier Les Arènes - Recouvrance, présidée par Mme Liliane ARNAUD, nouvelle adjointe au Maire, en remplacement de M Jean Claude LANDREAU, et en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par Mme Nelly Veillet, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

*C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.*

*Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.*

*Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.*

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...*

*Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le **Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).*

***Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :*

*Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).*

***De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement*

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,*
- des logements insalubres,*
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.*

*Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).*

*Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.*

Puis Mme Veillet passe au commentaire du power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

***Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.***

***1) Valoriser les bords de Charente***

*Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides*

*Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau*

***2) Une démarche de territoire***

*Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser*

*Une faune et flore particulièrement remarquables*

*Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques*

*Un site idéal d'éducation à l'environnement*

*Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire*

***3) Une démarche sportive***

*Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement*

*Un parcours de module fitness*

***4) Une démarche de loisirs pour les familles***

*Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration*

*Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité*

*Un espace pique-nique, jeux pour les familles*

***Programme des aménagements***

- ***2018 :***    *Règlement du site*
  - Base nautique*
  - Restauration, animation*
  - Signalétique*
  - Théâtre de verdure*
  - Jeux pour les petits, aire de pique-nique*
  - Parcours sportifs*
- ***2019 :***    *Étude d'une plage*
  - Maison de l'environnement*
  - Équipements liés au passage de la Flow Vélo*
  - Parcours libellé pêche*
  - Plan de gestion*



Mme Liliane ARNAUD évoque ensuite les prochains travaux qui vont concerner l'avenue de Saintonge, et en particulier ses deux ponts, en partenariat avec le Département. L'ensemble de la voirie sera refaite, pour en faire un véritable boulevard urbain, avec un début des travaux le 25 juin. Il s'agira de créer la piste cyclable côté « terrain blanc ». La circulation sera alors alternée. Sur l'avenue, des plateaux seront destinés à ralentir le trafic, avec mise en zone 30. La requalification de cet axe majeur nécessitera une fermeture d'environ 10 semaines, du 23 juillet au 28 septembre 2018. Le pont sur la Charente devra être soulevé d'environ 2cm pour une consolidation de ses appuis. Des perturbations de trafic sont à prévoir et des déviations seront mises en place. Une réunion publique se déroulera au hall Mendès France le 29 mai à 19h pour donner aux habitants tous les détails de ce chantier.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

### **① Les problèmes d'insécurité sur Saintes**

Beaucoup de riverains se plaignent de l'insécurité ressentie à cause d'un grand nombre de « Sans Domicile Fixe » avec des chiens, sur la ville. Ils occupent généralement toujours les mêmes endroits, et, l'alcool aidant, sont parfois violents et agressifs (surtout verbalement) vis-à-vis de la population.

Mme Arnaud explique qu'il s'agit là d'un problème difficile à solutionner, sachant qu'on ne peut pas leur retirer leurs chiens, sauf morsures par exemple, et à condition que la personne agressée ait porté plainte au commissariat. Elle ajoute que face à cette situation, la Mairie a pris des mesures avec un projet de construction d'une nouvelle halte de jour & de nuit, prévoyant un chenil, et ce en collaboration avec les partenaires sociaux et les centres d'accueil.

M le Maire intervient pour préciser en outre qu'au plan répressif, il a pris trois arrêtés à ce sujet :

- Un relatif à l'interdiction des rassemblements de chiens.
- Un relatif à la consommation d'alcool sur la voie publique.
- Un relatif à l'interdiction de la mendicité dans les rues et espaces publics.

La mairie continue par ailleurs d'équiper la ville en caméras de vidéo-protection, qui ont fait déjà leur preuve en permettant l'identification de délinquants lors de faits délictueux. Il rappelle que la Police Municipale est à la disposition des habitants pour conforter leur sécurité.

Une suggestion est faite par un saintais : Rappeler dans le bulletin municipal mensuel les obligations qu'ont les propriétaires de chiens, comme par exemple les tenir en laisse, ou ne pas les laisser souiller la voie publique.

## ② Le dossier de La Palu

Suite à l'exposé de Madame Veillet, certains s'interrogent sur ce que sera vraiment l'aire de loisirs à venir. Une crainte est que cela devienne aussi un « parc marchand ». Est évoquée la rumeur selon laquelle le tour de canoë serait à 10 €uros.

S'il y aura bien effectivement quelques activités payantes, le but de ce projet reste bien néanmoins de permettre aux familles saintaises d'avoir des espaces de jeux et de profiter de la nature.

Autre regret : Que les cygnes et les canards sauvages ne soient pas maintenus sur site par un apport de nourriture par exemple qui les inciterait à rester.

Un détail toutefois : ce sont des migrateurs .... sauvages ....

## ③ Le dossier des Arènes

Interpellé par Mme Cécile Trébuchet, association Médiactions qui s'est créée contre ce projet, M le Maire tient à bien préciser les choses. Deux cabinets d'architectes du patrimoine travaillent sur les études, de même que l'université de Bordeaux concernant la revalorisation du vallon. Un premier comité de pilotage sous le contrôle de la DRAC a déjà eu lieu. Un second est prévu fin mai pour faire le point sur l'ensemble des propositions des cabinets d'études. Le Maire regrette cette polémique qui s'est formée autour du sujet des gradins qui ne constituent qu'une petite étape par rapport au projet global du vallon. Le premier objectif est la survie du site. Une restauration globale est indispensable (depuis la dernière guerre, seulement deux programmes de restauration ont été lancés, le dernier remontant aux années 70). Le second objectif est de faire vivre le site. Cela signifie y prévoir des visites, des musées, des spectacles, des animations, etc... L'aspect environnemental est en lien avec St Eutrope dont l'église sera restaurée également et mieux entretenue. Les premières investigations ont permis de découvrir un escalier sous l'actuel parvis qui sert de parking. Par ailleurs, l'entrée de la crypte aujourd'hui n'est

pas digne d'un tel « joyau » architectural. Des aménagements touristiques sont indispensables, avec des accès et une signalétique performants.

Certains contradicteurs évoquent les propos qui auraient été tenus et prétendant que des décibels et des spectacles à forte sonorité détérioreraient le site. M le Maire rétorque qu'aucune étude sérieuse, ni base scientifique, ne vient confirmer ce point de vue.

Au sujet de la jauge envisagée : 5000 personnes, il précise qu'il y a déjà eu environ 10000 personnes dans les arènes au 20<sup>e</sup> siècle.

Par contre, une chose est sûre. C'est que les intempéries abiment les pierres, et que si l'on ne fait rien dans les années à venir, il sera ensuite trop tard. D'ailleurs, dans toutes les villes qui ont un patrimoine romain, des aménagements ont été créés pour des spectacles, pourquoi ce ne serait pas également le cas pour Saintes.

Dans le cadre de la rénovation du site, une demande est formulée pour le passage Lacurie dont la chaussée est en très mauvais état. Cela est dû à un passage trop important d'usagers et le chemin se détériore. Actuellement aucuns travaux n'ont été inscrits au plan pluri annuel de la Ville sur cette voie. Les budgets « voirie » sont restreints, du fait également d'un coût pour la passerelle beaucoup plus important que prévu. La priorité à droite avec la rue Lacurie s'applique.

#### **④ Les déplacements en vélo**

Il y a de plus en plus de vélos électriques. Pour faciliter le déplacement en vélo, il est suggéré que la Ville prévoit des bornes pour recharger les batteries, d'autant que la future Vélo Voie Verte va bientôt traverser Saintes. Il est répondu que le projet « cœur de ville » pourrait effectivement permettre de financer cette idée intéressante.

#### **⑤ Le Cours Genêt**

La vitesse excessive permanente des véhicules qui empruntent le Cours Genêt inquiète les riverains. Ils demandent à la mairie de trouver une solution pour ralentir ce trafic (ralentisseurs, stationnement en chicanes, pose de plots, etc...)

Il s'agit d'un axe emprunté par les véhicules hospitaliers, d'où la difficulté d'y prévoir des ralentisseurs. A noter que ces problèmes de vitesse relèvent la plupart du temps d'incivilité, et que seuls des contrôles de police sont aujourd'hui possibles.

## ⑥ L'enfouissement des réseaux

Le croisement des rues Pallu de la Barrière et Audiat manque de visibilité, à cause d'un poteau électrique peu esthétique à cet endroit. Il est rappelé que la ville ne peut faire procéder à l'enterrement des réseaux divers (eau, électricité, téléphone, gaz, etc...) que lorsque des travaux de réfection complète de voirie sont programmés, et ce afin de coordonner l'ensemble.

## ⑦ Le stationnement cours Reverseaux

La mise en stationnement payant du carrefour de l'ex Banque de France aux feux de St Eutrope prive de place de stationnement devant chez eux les habitants de la rue Pallu de la Barrière, qui, elle, est gratuite. Il est précisé que le coût de l'abonnement « résidents » de 15 € (pour les commerçants 30€) permet à ses possesseurs de se garer dans toutes les rues de sa « rive » (rive droite ou rive gauche) sauf les rues, ou places, en zone rouge.

## ⑧ La rue de l'Enclouse

Les riverains signalent une panne électrique des lampadaires sur environ la moitié de la rue.

## ⑨ Le cours Paul Doumer

Une partie du bitume de ce cours s'est affaissé. Depuis, devant le N°105, il se forme de grosses flaques d'eau dès qu'il pleut.

## ⑩ La rue du 4 Septembre 1944

Des travaux s'y font actuellement, suite à la future implantation d'une nouvelle entreprise. Elle sera ensuite reliée à la rue des Capucins (près de Jardiland). A noter que cette implantation qui se fera sur un ancien terrain de football a été décidée en accord avec le club gestionnaire du terrain.

## ⑪ Les bancs urbains

Les résidents du quartier (rue Sœur Thérèse, rue Chanoine Tonnelier, rue du Barrot, rue Alexandre Rullier, allée de la Pinellerie, ..., y compris cours Maréchal Leclerc) demandent qu'il y ait plus de bancs, à la disposition des gens âgés ou qui ont des difficultés à marcher.



## **⑫ Le secteur Recouvrance**

Satisfaction exprimée pour la mise en zone 30 du secteur, même si cette vitesse n'est hélas pas toujours respectée. En revanche, les difficultés de stationnement demeurent, avec des véhicules sur les trottoirs, des véhicules ventouses, etc... sur le secteur des rues situées à proximité de l'établissement scolaire.

Par contre l'allée de la Pinellerie n'est pas en zone 30. C'est dommage. De même que la sortie du secteur vers le boulevard de Recouvrance.

Sur les nouveaux ralentisseurs ou « dos d'ânes », des panneaux sont à refixer.

Il est signalé par ailleurs que l'arrêt de bus situé devant la MSA est dangereux, car les usagers n'ont pas la visibilité de la circulation quand ils quittent le bus.

## **⑬ Le terrain de jeux**

Beaucoup de jeux sont cassés et cela représente un danger pour les plus jeunes. Le terrain est situé au bout de l'allée de la Pinellerie, rue Alexandre Rullier.

## **⑭ La pratique du skate en ville**

Une suggestion est faite de rappeler dans le magazine municipal, pour les jeunes en particulier, que le skate est interdit dans les rues de la ville.

## **⑮ P.A.V.**

La CDA ne va plus procéder au ramassage des papiers et des verres en porte à porte. Des points d'apport volontaires seront mis en place dans la ville. Les endroits précis ne sont pas encore définis. Il est prévu une borne (conteneur insonorisé) pour environ 300 habitants.

**FIN DE LA RÉUNION**